

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 1 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: PROFEC PVC GLUE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

INDUSTRIAL ADHESIVE

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **ADHESIVOS KEFREN, S.A.**
Adresse: Calle del Dolar, Parcela 148. P.I. Las Atalayas. Buzón 20.078
Ville: ALICANTE
Province ou région: 03114- Alicante (ESPAÑA)
Numéro de Téléphone: +34 965116961
Fax: +34 965116962
E-mail: kefren@adhesivoskefren.com
Web: www.adhesivoskefren.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 915620420 (Disponible 24 heures)
UFI: TX6R-1A76-R91J-4AM9

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Phrases H:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Phrases P:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 2 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser CO2, une poussière ou une mousse chimique. Jamais utiliser de l'eau.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Phrases EUH:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient:

acétone, propan-2-one, propanone
butanone, éthylméthylcétone

2.3 Autres dangers.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
Index No: 606-010-00-7 CAS No: 108-94-1 CE No: 203-631-1 Registration No: 01-2119453616-35-XXXX	[1] cyclohexanone	1 - 50 %	Acute Tox. 4 *, H332 - Flam. Liq. 3, H226	-
Index No: 606-002-00-3 CAS No: 78-93-3 CE No: 201-159-0 Registration No: 01-2119457290-43-XXXX	[1] butanone, éthylméthylcétone	20 - 50 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 606-001-00-8 CAS No: 67-64-1 CE No: 200-662-2 Registration No: 01-2119471330-49-XXXX	[1] acétone, propan-2-one, propanone	10 - 20 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la section 16 de cette fiche de sécurité.

* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 3 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit est facilement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 4 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 5 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
P5b	LIQUIDES INFLAMMABLES	50	200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
cyclohexanone	108-94-1	European Union [1]	Huit heures	10 (skin)	40,8 (skin)
			Court terme	20 (skin)	81,6 (skin)
		France [2]	Huit heures	10	40,8
			Court terme	20	81,6
butanone, éthylméthylcétone	78-93-3	France [2]	Huit heures	300	900
			Court terme	200	600
acétone, propan-2-one, propanone	67-64-1	European Union [1]	Huit heures	300	900
			Court terme	500	1210
		France [2]	Huit heures		
			Court terme	500	1210
			Huit heures	1000	2420
Court terme					

[1] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[2] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
cyclohexanone CAS No: 108-94-1	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	40 (mg/m ³)

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



KEFRÈN
ADHESIVOS

PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 6 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

EC No: 203-631-1	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	40 (mg/m ³)
butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	600 (mg/m ³)
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	106 (mg/m ³)
	DNEL (Workers)	Cutané, Long-term, Systemic effects	1161 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	412 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	31 (mg/kg bw/day)
	DMEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	106 (mg/m ³)
	DMEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	412 (mg/m ³)
	acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects
DNEL (General population)		Inhalation, Long-term, Systemic effects	200 (mg/m ³)
DNEL (Workers)		Inhalation, Acute, Local effects	2420 (mg/m ³)
DNEL (Workers)		Cutané, Long-term, Systemic effects	186 (mg/kg bw/day)
DNEL (General population)		Cutané, Long-term, Systemic effects	62 (mg/kg bw/day)
DNEL (General population)		Oral, Long-term, Systemic effects	62 (mg/kg bw/day)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	aqua (freshwater)	55,8 (mg/L)
	aqua (marine water)	55,8 (mg/L)
	Soil	22,5 (mg/kg soil dw)
	aqua (intermittent releases)	55,8 (mg/L)
	STP	709 (mg/L)
	sediment (freshwater)	284,74 (mg/kg sediment dw)
	sediment (marine water)	284,7 (mg/kg sediment dw)
	oral (Hazard for predators)	1000 (mg/kg food)
acétone, propan-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	aqua (freshwater)	10,6 (mg/L)
	aqua (marine water)	1,06 (mg/L)
	aqua (intermittent releases)	21 (mg/L)
	STP	100 (mg/L)

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 7 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

	sediment (freshwater)	30,04 (mg/kg sediment dw)
	sediment (marine water)	3,04 (mg/kg sediment dw)
	soil	29,5 (mg/kg soil dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %		
Utilisation(s):	INDUSTRIAL ADHESIVE		
Protection respiratoire:			
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.		
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405		
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et d'exhalation de l'adaptateur facial.		
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.		
Type de filtre nécessaire:	A2		
Protection des mains:			
PPE:	Gants de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.		
Normes CEN:	EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480
		Épaisseur du matériau (mm):	0,35
Protection des yeux:			
PPE:	Écran facial		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougent doucement.		
Observations:	Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical.		
Protection de la peau:			
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques		

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 8 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.
PPE:	Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346
Maintenance:	Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état.
Observations:	Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.



SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquide avec odeur et couleur caractéristiques

Couleur: P.D./P.A.

Odeur: ORGANIC SOLVENT

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: P.D./P.A.

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: 83 °C

Point d'inflammation: -5 °C

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: 86

Densité de la vapeur: P.D./P.A.

Densité relative: 0.93

Solubilité: P.D./P.A.

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: P.D./P.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.

Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations.

Point de goutte: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 9 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Dans certaines conditions cela peut produire une réaction de polymérisation

10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Chauffage
- Haute température
- Contact avec des matériaux incompatibles

10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Cox (oxydes de carbone)
- Composants organiques

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANTE. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

MÉLANGE IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
acétone, propan-2-one, propanone	Oral	LD50	Rat	5800 mg/kg bw [1]
		[1] Journal of Toxicology and Environmental Health. Vol. 15, Pg. 609, 1985		
	Cutané			
CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Inhalation			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 10 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3:

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
acétone, propan-2-one, propanone	Poissons	LC50	Fish	8300 mg/l (96 h) [1]
		[1] Cairns, J.Jr., and A. Scheier 1968. A Comparison of the Toxicity of Some Common Industrial Waste Components Tested Individually and Combined. Prog.Fish-Cult. 30(1):3-8		
	Invertébrés aquatiques	LC50	Crustacean	8450 mg/l (48 h) [1]
[1] Cowgill, U.M., and D.P. Milazzo 1991. The Sensitivity of Ceriodaphnia dubia and Daphnia magna to Seven Chemicals Utilizing the Three-Brood Test. Arch.Environ.Contam.Toxicol. 20(2):211-217. Canton, J.H., and D.M.M. Adema 1978. Reproducibility of Short-Term and Reproduction Toxicity Experiments with Daphnia magna and Comparison of the Sensitivity of Daphnia magna with Daphnia pulex and Daphnia cucullata in Short-Term Experiments. Hydrobiologia 59(2):135-140 (Used Reference 2018)				
CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Plantes aquatiques	EC50	Algae	7200 mg/l (96 h) [1]
[1] Slooff, W. 1982. A Comparative Study on the Short-Term Effects of 15 Chemicals on Fresh Water Organisms of Different Tropic Levels. Natl.Tech.Inf.Serv., Springfield, VA :25 p. (DUT) (ENG ABS) (NTIS/PB83-200386)				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 11 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
cyclohexanone CAS No: 108-94-1 EC No: 203-631-1	0,81	-	-	Très faible
butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	0,29	-	-	Très faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 12 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE II, (D/E)

IMDG: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE II (-5°C)

OACI/IATA: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE II

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

14.5 Dangers pour l'environnement.

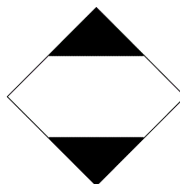
Contaminant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ADR LQ: 5 L

IMDG LQ: 5 L

ICAO LQ: 1 L



Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR
Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-E,S-D
Procéder conformément au point 6.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 72,71 %

Teneur en COV: 676,203 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5b

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 1: Peu dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 13 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.
Est disponible un Scénario d'Exposition du produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la section 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Est disponible un Scénario d'Exposition du produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
AwSV:	Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.
BCF:	Factor de bioconcentration.
CEN:	Comité européen de normalisation.
DMEL:	Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.
DNEL:	Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.
EC50:	Concentration efficace moyenne.
PPE:	Équipements de protection individuelle.
IATA:	Association Internationale de Transport Aérien.
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale.
IMDG:	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.
LC50:	Concentration létale, 50%.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



PROFEC PVC GLUE

Version: 1

Date de révision: 26/10/2020

Page 14 de 14

Date d'impression: 26/10/2020

LD50: Dose létale, 50%.
Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau.
NOEC: Concentration sans effet observé.
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant
Code : 35025
Nom du produit : ACETONE

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : [200-662-2] Uses in Cleaning Agents - Industrial

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation dans les agents nettoyants - Industriel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC19
Secteur d'utilisation finale: SU03
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04
Secteur de marché par type de produit chimique: Non applicable.
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: Non applicable.

Scénarios environnementaux contributifs : **Utilisation dans les agents nettoyants**

Santé Scénarios contributifs : **Utilisation dans les agents nettoyants**

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vcac, l'application par pulvérisation, laminage, épandage, trempage, flux, lit fluidisé sur les lignes de production et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 0: Utilisation dans les agents nettoyants

Caractéristiques du produit : La substance présente une structure unique., Cétone., Facilement biodégradable

Quantités utilisées : Tonnage annuel du site 641

Fréquence et durée de l'utilisation : Jours d'émission 360

Autres conditions affectant l'exposition environnementale : Utilisation interne et externe

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 0: Utilisation dans les agents nettoyants

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa

Fréquence et durée de l'utilisation : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs - Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Expositions générales (Irritation oculaire)
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Expositions générales (peau Irritant)
Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Expositions générales (systèmes fermés)
Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition. Manipuler la substance en système fermé.

Échantillonnage dans le procédé systèmes ouverts
Aucune mesure spécifique identifiée.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)
Aucune mesure spécifique identifiée.

Pulvérisation/nébulisation par machine
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Pulvérisation/nébulisation par machine
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Pulvérisation/nébulisation par machine
Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.

Transferts de vrac Installation non dédiée
Aucune mesure spécifique identifiée.

Transferts de vrac Installation dédiée
Aucune mesure spécifique identifiée.

Remplissage des petits emballages
Aucune mesure spécifique identifiée.

Laminage, application au pinceau
Aucune mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements
Aucune mesure spécifique identifiée.

Trempage, immersion et coulage
Aucune mesure spécifique identifiée.

Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs
Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: Utilisation dans les agents nettoyants

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Non disponible.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 0: Utilisation dans les agents nettoyants

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Non disponible.

Section 4 - GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Santé : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant
Code : 35025
Nom du produit : ACETONE

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : [200-662-2] Uses in Cleaning Agents - Professional

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation dans les agents nettoyants - Professionnel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC15, PROC19
Secteur d'utilisation finale: SU22
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d
Secteur de marché par type de produit chimique: Non applicable.
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: Non applicable.

Scénarios environnementaux contributifs : **Utilisation dans les agents nettoyants**
Santé Scénarios contributifs : **Utilisation dans les agents nettoyants**

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vcac, l'application par pulvérisation, laminage, épandage, trempage, flux, lit fluidisé sur les lignes de production et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 0: Utilisation dans les agents nettoyants
Caractéristiques du produit : La substance présente une structure unique., Cétone., Facilement biodégradable
Quantités utilisées : Tonnage annuel du site 641
Fréquence et durée de l'utilisation : Jours d'émission 360
Autres conditions affectant l'exposition environnementale : Utilisation interne et externe
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 0: Utilisation dans les agents nettoyants

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa

Fréquence et durée de l'utilisation : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs - Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Expositions générales (Irritation oculaire)
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Expositions générales (peau Irritant)
Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Expositions générales (systèmes fermés)
Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition. Manipuler la substance en système fermé.

Échantillonnage dans le procédé
Aucune mesure spécifique identifiée.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) Avec ventilation aspirante locale
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)
Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Transferts de vrac Installation non dédiée Avec ventilation aspirante locale
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Transferts de vrac Installation non dédiée
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Transferts de vrac Installation non dédiée
Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Transferts de vrac Installation dédiée
Aucune mesure spécifique identifiée.

Remplissage des petits emballages Installation dédiée
Aucune mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Nettoyage et maintenance des équipements
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%.

Nettoyage et maintenance des équipements
Éviter toute opération de plus de 4 heures.

Pulvérisation ou nébulisation Avec ventilation aspirante locale
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Pulvérisation ou nébulisation
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Pulvérisation ou nébulisation
Éviter toute activité impliquant une exposition de plus d'1 heure.

Pulvérisation ou nébulisation
Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.

Trempage, immersion et coulage
Aucune mesure spécifique identifiée.

Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs
Éviter toute opération de plus d'1 heure.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: Utilisation dans les agents nettoyants

Évaluation de l'exposition (environnementale) : : Non disponible.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 0: Utilisation dans les agents nettoyants

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Non disponible.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : : Non disponible.

Section 4 - GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Santé : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant
Code : 35025
Nom du produit : ACETONE

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : [200-662-2] Uses in Coatings - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements - Industriel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19
Secteur d'utilisation finale: SU03
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04
Secteur de marché par type de produit chimique: Non applicable.
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: Non applicable.
Scénarios environnementaux contributifs : **Revêtements divers**
Santé Scénarios contributifs : **Revêtements divers**

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vrac, l'application par pulvérisation, laminage, épandage, trempage, flux, lit fluidisé sur les lignes de production et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 0: Revêtements divers
Caractéristiques du produit : La substance présente une structure unique., Cétone., Facilement biodégradable
Quantités utilisées : Tonnage annuel du site 641
Fréquence et durée de l'utilisation : Jours d'émission 360
Autres conditions affectant l'exposition environnementale : Utilisation interne et externe
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatrices des émissions liées au procédé sont utilisées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatrices des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 0: Revêtements divers

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa

Fréquence et durée de l'utilisation : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs - Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Expositions générales (Irritation oculaire)
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Expositions générales (peau Irritant)
Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Expositions générales (systèmes fermés)
Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition. Manipuler la substance en système fermé.

Échantillonnage dans le procédé systèmes ouverts
Aucune mesure spécifique identifiée.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)
Aucune mesure spécifique identifiée.

Pulvérisation/nébulisation par machine
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Pulvérisation/nébulisation par machine
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Pulvérisation/nébulisation par machine
Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.

Transferts de vrac Installation non dédiée
Aucune mesure spécifique identifiée.

Transferts de vrac Installation dédiée
Aucune mesure spécifique identifiée.

Remplissage des petits emballages
Aucune mesure spécifique identifiée.

Laminage, application au pinceau
Aucune mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements
Aucune mesure spécifique identifiée.

Trempage, immersion et coulage
Aucune mesure spécifique identifiée.

Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs
Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Activités de laboratoire
Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: Revêtements divers

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Non disponible.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 0: Revêtements divers

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Non disponible.

Section 4 - GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Santé : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant
Code : 35025
Nom du produit : ACETONE

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : [200-662-2] Uses in Coatings - Professional

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements - Professionnel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19
Secteur d'utilisation finale: SU22
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08b, ERC08d, ERC08f
Secteur de marché par type de produit chimique: Non applicable.
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: Non applicable.

Scénarios environnementaux contributifs : **Utiliser dans les revêtements**

Santé Scénarios contributifs : **Utiliser dans les revêtements**

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vcac, l'application par pulvérisation, laminage, épandage, trempage, flux, lit fluidisé sur les lignes de production et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 0: Utiliser dans les revêtements
Caractéristiques du produit : La substance présente une structure unique., Cétone., Facilement biodégradable
Quantités utilisées : Tonnage annuel du site 641
Fréquence et durée de l'utilisation : Jours d'émission 360
Autres conditions affectant l'exposition environnementale : Utilisation interne et externe
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site : Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 0: Utiliser dans les revêtements

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa

Fréquence et durée de l'utilisation : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs - Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Expositions générales (Irritation oculaire)
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Expositions générales (peau Irritant)
Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Expositions générales (systèmes fermés)
Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition. Manipuler la substance en système fermé.

Échantillonnage dans le procédé
Aucune mesure spécifique identifiée.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) Avec ventilation aspirante locale
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)
Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Transferts de vrac Installation non dédiée Avec ventilation aspirante locale
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Transferts de vrac Installation non dédiée
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Transferts de vrac Installation non dédiée
Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Transferts de vrac Installation dédiée
Aucune mesure spécifique identifiée.

Remplissage des petits emballages Installation dédiée
Aucune mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Nettoyage et maintenance des équipements
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%.

Nettoyage et maintenance des équipements
Éviter toute opération de plus de 4 heures.

Pulvérisation ou nébulisation Avec ventilation aspirante locale
Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Pulvérisation ou nébulisation

Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Pulvérisation ou nébulisation
Éviter toute activité impliquant une exposition de plus d'1 heure.

Pulvérisation ou nébulisation
Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.

Trempage, immersion et coulage
Aucune mesure spécifique identifiée.

Activités de laboratoire
Aucune mesure spécifique identifiée.

Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs
Éviter toute opération de plus d'1 heure.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: Utiliser dans les revêtements

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Non disponible.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 0: Utiliser dans les revêtements

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Non disponible.

Section 4 - GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Santé : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.